

L'ADJECTIF DE RELATION EMPLOYE AUTONYMIQUEMENT

par Malgorzata Nowakowska

e-mail : m.nowakowska@wsp.krakow.pl

Résumé : Cet article traite des adjectifs de relation, et plus particulièrement de la réputation qu'ils ont de ne pas pouvoir être utilisés en position d'attribut (*?Ce jardin est municipal*). Cette contrainte est fréquemment contournée dans certains énoncés métalinguistiques, notamment dans des énoncés définitoires ou appliquant une définition. On montre que c'est seulement dans ce second cas que l'AR est véritablement prédicatif. Dans le premier cas, bien qu'il soit en position d'attribut, il n'a pas cette fonction, en raison de son caractère autonymique.

Mots-clés : adjectifs de relation, emploi autonymique, énoncés copulatifs, énoncés définitoires, énoncés métalinguistiques

Abstract : This article deals with denominal adjectives, called « non predicating adjectives ». As this denomination indicates, these adjectives are seldom used predicatively (*?Ce jardin est municipal*). In spite of this syntactical constraint, they seem to have the predicative function in some copulative metalinguistic utterances : definition utterances and utterances applying definitions of linguistic terms. It is assumed that only in the second case do they become « predicating adjectives ». In the first case, copulative utterances, although denominal adjectives appear after the verb *to be*, they can't really assume the predicative function because of their autonomous use.

Keywords : non predicating adjectives, autonomous use, copulative utterances, definition utterances, metalinguistic utterances.

1. Emploi autonymique et phrase métalinguistique

L'intérêt que linguistes et grammairiens ont porté aux adjectifs de relation (désormais AR) vient avant tout du fait que ces adjectifs ont la réputation de ne pas apparaître en position d'attribut. Ainsi on ne peut pas dire *Mon compte est bancaire* ou *Ce directeur est administratif*. Cependant la raison de cette particularité reste assez mystérieuse (cf. Nowakowska 1995, 1996, 1998a, 1998b, 2000, à paraître). Selon nous, l'analyse d'énoncés où cette contrainte est transgressée permet d'éclairer quelque peu ce mystère. L'autonymie est précisément l'une des circonstances permettant aux AR d'apparaître en position d'attribut. Mais avant d'examiner cette question, nous allons revenir sur la notion d'autonymie et celle de phrase métalinguistique. Nous essayerons de nous situer par rapport aux opinions qui ont cours à ce sujet.

À l'origine de l'idée que la langue permet de référer non seulement à la réalité extralinguistique mais aussi à la langue elle-même, il y a deux points de vue, distincts quoique non incompatibles : le point de vue microscopique et le point de vue macroscopique.

Le premier a été proposé par la scolastique médiévale dans le cadre de la théorie de la supposition ; le second, par certains logiciens et linguistes contemporains (dont Hjelmslev) en termes de niveaux de la langue et de métalangue. Entre ces deux points de vue, se place probablement la fonction métalinguistique décrite par Jakobson, qui rend compte des emplois qui sont faits de la langue pour parler de la langue. Où, parmi ces trois perspectives, l'emploi autonymique se situe-t-il ?

Commençons par la *supposition* des médiévaux. Bien que philosophes et logiciens ne soient pas d'accord sur le nombre des types de suppositions, deux opinions sont communément admises : d'une part celle que les noms en supposition personnelle (sous-type de la supposition formelle) désignent des objets extralinguistiques ; d'autre part, celle que les noms en supposition matérielle s'autodésignent : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui un emploi autonymique. Voici deux exemples canoniques de la supposition matérielle : le premier donne lieu à une glose du signifiant, le second à une glose du signifié.

- (1) « Chat » a quatre lettres.
- (2) « Intelligent » signifie *très doué*.

On dit couramment par ailleurs que (1) et (2) sont des phrases métalinguistiques. Toutefois, des doutes apparaissent pour la supposition simple (autre sous-type de la supposition formelle, correspondant à ce qu'on appelle communément aujourd'hui « référence générique »), dont (3) est un exemple.

- (3) La chaise est un meuble qui sert à s'asseoir.

Le nom général *chaise*, nom désignant une espèce, désigne-t-il ici un objet extralinguistique ou un objet linguistique ? Il nous paraît qu'on peut soutenir aussi bien que (3) est ou n'est pas une phrase métalinguistique, ce qui montre que la distinction entre définition de chose et définition de mot n'est pas toujours nette¹. On sait que la différence entre les deux est minime (cf. Riegel (1987 : 31), à propos de Jakobson). Par exemple, on peut paraphraser la définition de chose (3) par la définition de mot (3a) et expliciter ainsi l'identité entre le sujet et l'attribut :

- (3a) « Chaise » signifie meuble qui sert à s'asseoir.

Outre le verbe métalinguistique *signifier*, (3a) se distingue de (3) par la présence de guillemets et par l'absence de déterminant devant le nom.

Quant à l'ambiguïté de (3), il faut dire que la copule *être* en est également responsable. Dans l'interprétation de (3) comme définition de chose, la copule se limite au rôle de lien syntaxique entre le sujet et le prédicat, alors que dans son interprétation comme définition de mot, elle s'approprie le sens d'identité ou d'équation². Autrement dit, dans le

¹ C'est sans doute pour cette raison que Riegel appelle ce type d'énoncé «acte indirect de définition» (Riegel 1987).

² Il reste à discuter si cette constatation est toujours vérifiée. Elle l'est quand on interprète la copule comme le rapport de signification entre le sujet et l'attribut: les deux sens véhiculés sont identiques. Mais si la copule s'interprète comme rapport de désignation, en tant que copule équative elle mettrait un signe d'égalité entre

premier cas, l'expression attributive *meuble qui sert à s'asseoir* prédique de l'espèce *chaise* ; ainsi, ne représentant aucun concept, la copule ne fait pas partie de la prédication et a une valeur nulle au niveau sémantique. Dans le second cas, en revanche, on prédique l'équation entre le sujet et l'attribut, et c'est la copule qui porte ce sens.

De surcroît, (3a) n'est pas l'unique paraphrase métalinguistique de (3). Comme l'observe Riegel (1987), outre le rapport de signification, un énoncé copulatif définitoire s'interprète aussi comme rapport de désignation. On peut expliciter cette lecture par le verbe *désigner* :

(3b) « Chaise » désigne un meuble qui sert à s'asseoir.

Selon nous, il n'y a pas de raison de préférer (3a) ou (3b) comme meilleure paraphrase de (3). La différence entre les deux est que (3b) définit le terme en extension, et (3a) en intension. Cela n'a rien de surprenant, puisque, comme l'avaient remarqué plusieurs linguistes, le terme défini appartient toujours à la catégorie syntaxique du nom, qui est pourvu, pour les logiciens, aussi bien d'extension que d'intension.

Tout compte fait, la phrase (3) conserve son statut ambigu, entre langue-objet et métalangue. Néanmoins, il existe une perspective selon laquelle on peut faire prévaloir un statut métalinguistique. Il s'agit de la perspective qui considère que tout énoncé portant sur une espèce est de ce fait même intralinguistique, notamment sous considération qu'il y a absence de marques d'ancrage spatial et temporel. Dans cette perspective, que nous adoptons, toute phrase générique est métalinguistique³.

Quant à l'emploi autonymique, il semble que le contexte métalinguistique n'en soit pas une condition suffisante ni d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, nécessaire. Dans (3) il ne semble donc pas justifié d'appeler le nom défini « autonyme ». Il y manque des marques explicites, par exemple un verbe métalinguistique comme *signifier* ou *désigner*, qui forceraient l'interprétation autonymique du nom.

Selon nous, l'emploi autonymique d'un nom consiste à lui enlever son extension. Du point de vue sémiotique, ce type d'emploi donne lieu à trois cas de figures : soit il constituera un signe complet (expressions citées), soit uniquement son signifié (expressions qui constituent le deuxième argument du prédicat *x signifie y*), soit son signifiant (expressions qui constituent le troisième argument du prédicat *x appelle y z*)⁴.

un signe cité, donc dépourvu d'extension (sujet) et un signe pourvu d'extension (attribut). Ce fait conteste donc son caractère équatif, qui est propre aux définitions canoniques.

³ Par conséquent, la phrase *L'homme a inventé la roue* n'est ni générique ni métalinguistique, malgré l'emploi générique du nom *homme*. Ici, il est certain que *homme* n'est pas employé autonymiquement. (cf. Karolak & Nowakowska 1999).

⁴ Notre acception de l'autonyme est plus large que celle de Riegel (1987 : 37) qui ne voit pas d'autonymie dans l'expression qui suit le verbe *signifier* dans son exemple (19):

(19) CANARD signifie « morceau de sucre trempé dans une liqueur ».

Selon nous, c'est un nom développé, qui est par ailleurs pourvu d'extension, mais qui est ici utilisé sans extension. Vu les traits sélectifs du verbe *signifier*, il est utilisé pour désigner son signifié.

Nous venons de constater que le contexte métalinguistique n'est pas une condition nécessaire pour qu'il y ait emploi autonymique. En effet, comme l'avait remarqué Karolak (cf. Karolak & Nowakowska 1999), il est possible qu'un nom soit employé sans extension dans les phrases qui ont pour but d'appliquer un concept à un objet extralinguistique indiqué. Puisque le message consiste justement à appliquer un concept, le nom qui le véhicule est encore dépourvu d'extension, voire employé autonymiquement. Par exemple, (4) communique que le concept de peur va s'appliquer à un objet déterminé contextuellement, la foule.

(4) La peur a envahi la foule.

Ce type d'emploi ne se confond pas avec celui de *peur* dans (5)

(5) La peur a fait trembler Pierre.

puisque ici il s'agit de la peur de Pierre, donc d'un concept qui est déjà appliqué à un objet extralinguistique, bien qu'il n'y ait pas de marque de cette application.

1.1. Cas particulier : AR

A présent, essayons de passer aux formes adjectivales et d'en examiner quelques cas qui posent des problèmes quant au choix entre emploi autonymique et emploi non autonymique (extensionnel).

Observons d'abord les deux occurrences des adjectifs *explicite* et *présumé* dans l'extrait d'article suivant. Bien que ces deux adjectifs ne soient pas des exemples typiques d'AR, ils vont retenir notre intérêt parce que, ainsi qu'on va le voir, leur comportement syntaxique est analogue à celui des AR.

(6) Dans le régime dit « **explicite** », on peut, de son vivant, faire connaître soit son accord, soit son refus. Dans le régime appelé « **présumé** », on postule que la personne qui n'a pas manifesté, de son vivant, son refus du prélèvement est donneur potentiel. Le tableau ci-dessus montre la variété des systèmes mis en place dans différents pays européens. En Europe du Nord, où le consentement est « **explicite** », la proportion de la population inscrite sur les registres est notablement supérieure à celle des pays d'Europe du Sud ou centrale où le consentement est « **présumé** » et où, par définition, ne peuvent s'inscrire que les personnes opposées aux prélèvements *post mortem*. (*Le Monde* 28.09.1999 ; les caractères gras et les guillemets sont de l'auteur)

Bien que l'auteur ait utilisé le même dispositif graphique pour les deux occurrences des adjectifs *explicite* et *présumé*, ils ne sont autonymes que dans leur première occurrence. Plus précisément, ils sont des expressions-arguments des prédicats *dit* et *appelé* et, étant donné les traits sélectifs de ces prédicats, ils sont utilisés uniquement pour leur signifiant. En revanche, dans leur deuxième occurrence, malgré les guillemets, *explicite* et *présumé* s'interprètent comme un tout significatif et sont pourvus d'extension. La preuve en est qu'il serait difficile de leur donner des paraphrases contenant le verbe métalinguistique *appelé* sans changer leur

signification⁵ (cf. Zuber 1992) ; le texte en deviendrait d'ailleurs incohérent, comme le montre (6a).

- (6a) ? En Europe du Nord, où le consentement est **appelé « explicite »**, la proportion de la population inscrite sur les registres est notablement supérieure à celle des pays d'Europe du Sud ou centrale où le consentement est **appelé « présumé »** et où, par définition, ne peuvent s'inscrire que les personnes opposées aux prélèvements *post mortem*.

Selon nous, l'adjectif *explicite* dans sa seconde occurrence a la fonction de prédiquer, plus précisément, de caractériser *le consentement* et d'informer qu'il se fait '*d'après le régime explicite*'. Il en va de même pour l'adjectif *présumé*. Ce qui apparaît dans la paraphrase suivante :

- (6b) En Europe du Nord, où le consentement vient du régime « explicite »/ est conforme au régime qu'on vient de définir comme « explicite »...

L'adjectif *explicite* condense en quelque sorte toute cette information. Ce fait n'est possible que parce que cet adjectif n'est pas juste une étiquette dépourvue de sens. Ainsi, il est peu probable qu'on mette en position d'attribut un terme comme *X* ou un véritable nom propre. Notons néanmoins que ces deux adjectifs reçoivent dans ce texte un sens beaucoup plus spécifique que leur sens codé.

Ce raisonnement nous amène à revoir l'interprétation de la première occurrence des adjectifs *explicite* et *présumé*. Nous venons de constater que le verbe *appelé* nous force à les interpréter uniquement comme leur signifiant. Mais, n'étant pas un vrai nom propre, le signe *explicite* est pourvu d'un sens lexical qui ne s'efface pas complètement. Et la personne qui a qualifié ce régime d'« explicite », et non d'« implicite » ou d'un autre qualificatif, visait à décrire une caractéristique effective de ce régime. Comme le constate à juste titre Zuber dans son article sur l'analyse des phrases génériques du type *to be* et *to be called* (Zuber 1992), on utilise *être appelé* seulement si l'on a préalablement défini l'appartenance à une catégorie en ayant prédiqué *X est un N...* Cela se vérifie pour notre exemple : ce régime est appelé « explicite » parce qu'il consiste à dire **explicitement** que...

Qu'un signe soit en usage ou en mention, on ne peut jamais exclure son extension ou sa réflexivité. Cette idée apparaît par exemple chez Riegel (1987 : 51). Mais l'auteur se penche plutôt sur le cas où un signe en usage « parasite » sa capacité à dénoter lui-même, cas appelé par J. Rey-Debove *connotation autonymique* (Rey-Debove 1997)⁶. Dans la première occurrence des adjectifs de l'exemple (6), la situation est différente : un signe en mention

⁵ Autre remarque à propos de la signification de (6a) : sa prédication ajoute une restriction par rapport à (6). Si le locuteur fait cette restriction en utilisant le verbe *dit* ou *appelé*, c'est comme s'il voulait argumenter dans la direction suivante : *X est uniquement appelé « Y »*. La restriction faite par ce type de verbes enlève une partie de la signification de l'adjectif dans le sens qu'elle force l'interprétation en tant que signifiant.

⁶ Riegel (1987 : 51) illustre cet emploi avec les exemples suivants :

- (63) Il était, comme on dit aujourd'hui, « branché ».
(64) Votre ami n'est, excusez le terme, qu'un foutriquet.
(65) Pierre est ce qu'on appelle un joyeux vivant.

Son commentaire est le suivant : « [...] les signes *branché*, *foutriquet* ou *joyeux vivant* bien qu'employés référentiellement ne s'effacent pas pour autant devant leur référent puisqu'ils sont l'objet d'un commentaire métalinguistique ».

« parasite » son emploi dénotatif. On pourrait donc l'appeler « autonome avec connotation significative ». Il nous semble ici encore que ce phénomène ne concerne pas les vrais noms propres, qui ne contiennent aucun sens codé.

Quant à la cohérence textuelle de (6), le passage de l'occurrence autonymique d'*explicite* à son occurrence non autonymique s'effectue sans problème. Mais ce ne sont pas les liens anaphoriques qui rendent ce passage possible. Dans ce texte, le scripteur commence par attribuer un signifié au signifiant *explicite* (première occurrence), puis utilise *explicite* comme un signe complet (seconde occurrence).

L'exemple (6) soulève encore la question suivante : pourquoi le scripteur n'a-t-il pas enlevé les guillemets dans la seconde occurrence des deux adjectifs analysés? Parce qu'il percevait et voulait marquer que « explicite » et « présumé » n'ont pas ici leur signification habituelle mais celle qu'on vient de leur donner ? C'est probable. Mais il est non moins vrai que même sans guillemets ces adjectifs garderaient le sens qui vient de leur être attribué. Néanmoins, les guillemets attirent l'attention du lecteur sur le signe en tant que tel. S'agit-il de connotation autonymique, bien qu'il n'y ait pas de commentaire métalinguistique explicite, comme par exemple *au sens qu'on vient de lui donner* ?⁷

Dans (7) la réflexivité du signe est également évoquée sans qu'il y ait un commentaire métalinguistique. Il s'agit de l'AR ethnique *américain*.

- (7) On sait que le peuplement de l'Arctique nord-américain s'est déroulé en deux vagues de migration d'ouest en est. La première, partie de toute évidence du Détroit de Bering, se produisit il y a quatre mille ans. La seconde, qu'on a longtemps crue purement « **américaine** » en la faisant partir de l'Alaska, commença autour de l'an 1000. (*Science & Vie* XI.1999) (guillemets de l'auteur)

Cet AR, employé en position d'attribut de l'objet direct, s'interprète sans doute comme une vraie prédication, donc comme (7a) et non comme (7b) :

- (7a) La seconde, qu'on a longtemps crue **constituée uniquement de populations venant d'Amérique**, en la faisant partir de l'Alaska, commença autour de l'an 1000.
(7b) La seconde, qu'on a longtemps crue **dite « américaine »** en la faisant partir de l'Alaska, commença autour de l'an 1000.

De là vient que l'AR *américain* est en usage et non en mention. Pourtant, les guillemets mettent ici encore l'accent sur le signifiant. Probablement le scripteur voulait-il ainsi suggérer que les historiens ont distingué deux vagues de migration, catégorisées l'une comme *vague de Bering*, l'autre comme *vague américaine*.

2. AR employé dans les énoncés définitoires copulatifs

⁷ Nous observons le même procédé dans l'exemple suivant:
« La mémoire du capitaine Lévy ». Gilbert Lévy jubile: « *Ce type a menti. Cette fois, on le tient.* » Gilbert Lévy « tenait » Yocef Kehati. (*Le Nouvel Observateur* 3-9.08.2000) (les guillemets et l'italique sont de l'auteur).

Puisqu'en définissant les unités d'une langue ordinaire on se situe au deuxième niveau de la langue ou métalangue, en définissant les termes qui constituent ce deuxième niveau ou des termes de linguistique, on passe au niveau supérieur, au niveau numéro trois. Ce passage du deuxième au troisième niveau s'effectue souvent dans des textes de linguistique ou de logique. On y rencontre un bon nombre d'AR employés en position d'attribut.

2.1. Structure des énoncés définitoires copulatifs

Comme toute définition, un énoncé définitoire copulatif doit comporter un défini et un définissant. Dans la définition canonique, le défini occupe la position de sujet et le définissant la position d'attribut, ce que schématise (8) et ce qu'exemplifie (8a).

(8) Le / Un N_0 est un N_1 qui...

(8a) La linguistique est une science qui a pour but d'analyser la langue ou les langues vernaculaires.

Confrontons ce type d'énoncé avec les énoncés définitoires copulatifs dans lesquels il y a un AR en position d'attribut, selon le schéma (9) exemplifié par (9a).

(9) Un N est AR si...

(9a) L'anaphore se définit traditionnellement comme toute reprise d'un élément antérieur dans un texte. Plus précisément, une expression est **anaphorique** si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte. (Riegel et al.)

Cette confrontation fait apparaître que l'ordre des deux parties constitutives de la définition, défini et définissant, est inverse : dans (8)-(8a) c'est le sujet qui est le défini, tandis que dans (9)-(9a) c'est l'AR en position d'attribut qui est le défini.

Parmi les divers types de définitions, il n'y en a qu'une qui ressemble structurellement à celle qui contient un AR attributif : c'est la définition dite « contextuelle ». Ce type de définition est notamment utilisé pour définir les termes syntaxiquement non autonomes, comme les adjectifs. Par exemple :

(10) Un nombre **pair** est un nombre divisible par deux.

La parenté de structure entre (10) et (9) apparaît dans la possibilité de supprimer, dans la définition contextuelle, et sans provoquer de changement de sens, la seconde occurrence du nom *nombre*, et de déplacer l'adjectif en position d'attribut. Soit :

(10a) Un nombre est **pair** s'il l'on peut le diviser par deux.

Les structures de la deuxième phrase de (9) et celle de (10a) sont maintenant identiques : dans les deux cas la proposition conditionnelle constitue la partie du définissant appelée classiquement « différence spécifique ». Ceci conduit assez naturellement à considérer que la deuxième phrase de (9a) résulte de l'effacement du nom *expression*. Pourtant, comme nous l'avons montré ailleurs (cf. Nowakowska 2000), on ne peut pas rejeter non plus une autre hypothèse, celle selon laquelle cette phrase résulterait de l'effacement de l'opérateur métalinguistique *dit*. Comparons ces 2 possibilités avec (9a) :

- (9b) [...] une expression **anaphorique** est *une expression dont* l'interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.
- (9c) [...] une expression est dite « **anaphorique** » *si/quand* son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.
- (9a) [...] une expression est **anaphorique** si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.

Cela dit, ce type de définition est ambigu. On l'interprète soit comme résultat de l'effacement du verbe métalinguistique *dit* ou *appelé*, soit comme résultat de l'effacement d'un support extensionnel pléonastique. Puisque chacun de ces énoncés se situe au troisième niveau de la langue, il est difficile de refuser à *anaphorique* le statut d'autonyme.

Notons encore que ces deux hypothèses ne sont pas contradictoires : au contraire, elles sont liées par une relation de double implication :

- (10) SI un objet linguistique est anaphorique, ALORS il est appelé « anaphorique » ET SI un objet linguistique est appelé « anaphorique », ALORS il est anaphorique.

3. Énoncés appliquant une définition

A présent considérons les énoncés qui appliquent à un objet linguistique spécifique un terme sous forme d'un AR, terme que le locuteur a préalablement défini. Dans ce type d'énoncé, il est particulièrement difficile de déterminer si l'on a affaire à un AR employé autonymiquement ou non. L'AR y est prédiqué, mais ce qui fait hésiter sur son statut extensionnel, c'est qu'il s'agit d'objets linguistiques et non extralinguistiques. Peut-être la proximité de l'énoncé définitoire n'est-elle pas non plus sans importance. Considérons les exemples (11) et (12) :

- (11) [...] une expression est anaphorique si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte [...]. Dans cet extrait de Stendhal, plusieurs groupes nominaux sont **anaphoriques**. (Riegel *et al.*)
- (12) [...] l'usage lui-même s'accorde assez généralement pour distinguer implicitement deux sortes de noms communs définis, selon que le nom implique ou n'implique pas l'affirmation que l'ensemble des individus ainsi désignés comporte au moins un élément. Le nom *les français*, dans son usage courant, est **positionnel**, car il n'a pas besoin de sous-entendre *si du moins quelque français existe*. En revanche l'expression nominale *tout homme capable de nager cent mètres en moins de 52 secondes* ne peut être une expression positionnelle que si je prétends que quelqu'un est à la hauteur d'une telle performance. (Gardies)

Dans l'exemple (11), la deuxième occurrence de *anaphorique* sert à décrire un objet. Elle est précédée d'une définition de ce même adjectif. La première phrase du texte de Gardies exemplifie une autre structure discursive de définition : il définit le terme « positionnel », opposé à « non positionnel », sans l'évoquer, donc en donnant juste son signifié. Mais l'énoncé qui est l'application de cette définition semble être identique à l'exemple précédent.

Dans ce type de contexte, l'AR est employé extensionnellement et non pas autonymiquement. Ce qu'on peut vérifier en ajoutant, dans (11) et (12), un support extensionnel, respectivement *expression* et *nom*. Bien qu'on ait affaire à des objets linguistiques, le statut autonymique des AR soulignés est difficilement soutenable. C'est

parce qu'on a affaire à des objets linguistiques non génériques mais spécifiques. Pour cette raison la double implication similaire à celle de (10) ne s'y applique pas.

Notons néanmoins que l'analyse de (12) est différente : par exemple, l'ajout de l'opérateur métalinguistique *dit / appelé* n'y est pas exclu. Cela est dû au fait que l'AR de (12), à la différence de (11), sert à la fois à définir et à illustrer la définition. En effet, la deuxième phrase de l'exemple (12) enchâsse deux propositions qui réalisent ces deux objectifs distincts. Ce qui est important dans (12), c'est la présence, dans cette même phrase, de la justification d'avoir appliqué le terme *positionnel* à un objet linguistique, justification effectuée par la proposition causale. Cela dit, sans une telle justification, (11a) est moins plausible que (12a) :

(11a) ? Dans cet extrait de Stendhal, plusieurs groupes nominaux sont **dits** « **anaphoriques** ».

(12a) Le nom *les français*, dans son usage courant, est **dit** « **positionnel** », car il n'a pas besoin de sous-entendre *si du moins quelque français existe*.

Ainsi, (12) peut se schématiser par (12b) :

(12b) cet objet linguistique spécifique est **dit** « **AR** » *car...*
= **on appelle** cet objet linguistique spécifique « **AR** » *car...*

En revanche, (11), qui est uniquement une application de définition, ne peut pas être schématisé de la sorte.

Tout compte fait, dans (11) c'est le caractère spécifique du nom mis en position sujet qui fait prévaloir l'interprétation prédicative de l'AR attribut. Même si cet AR se situe au troisième niveau de la langue, après être défini, il fonctionne comme n'importe quel signe à n'importe quel niveau de la langue, notamment comme un signe pourvu d'extension.

Ce fait est probablement encore plus certain pour les AR qui ne sont pas des termes linguistiques, comme l'AR *scientifique* dans la deuxième phrase de l'exemple (13) :

(13) « 1.3.2. la linguistique scientifique ». [sous-titre] On dit que le XIXe s. a vu naître l'étude *scientifique* de la langue en Occident. C'est vrai, si l'on donne au terme *scientifique* le sens qu'il a en général aujourd'hui : c'est bien au cours du XIXe s. que l'on a commencé à examiner de façon approfondie et objective les données de la langue, pour les expliquer ensuite à l'aide d'hypothèses inductives. N'oublions pas que cette conception de la science est récente. La grammaire spéculative des scolastiques et de ses successeurs à Port-Royal était **scientifique** elle aussi par rapport à ce qu'ils considéraient comme le savoir constitué. (Lyons) (les italiques de l'auteur)

Malgré les considérations que fait ici le scripteur sur la signification du terme *scientifique*, nous croyons qu'il s'agit ici d'un AR prédicatif parce qu'il s'interprète comme *être scientifique = suivre les procédés considérés comme tels à l'époque*. Donc, le test d'ajouter l'opérateur métalinguistique *dite* devant *scientifique* s'avère négatif : il changerait la signification de la phrase⁸.

⁸ Dans l'exemple (13), une autre question se pose: pourquoi le scripteur a-t-il écrit *scientifique* en italiques avant de parler de ce terme? Tout se passe comme s'il voulait anticiper la discussion sur la signification de ce terme.

- (13a) « 1.3.2. la linguistique scientifique ». [sous-titre] On dit que le XIXe s. a vu naître l'étude *scientifique* de la langue en Occident. C'est vrai, si l'on donne au terme *scientifique* le sens qu'il a en général aujourd'hui : c'est bien au cours du XIXe s. que l'on a commencé à examiner de façon approfondie et objective les données de la langue, pour les expliquer ensuite à l'aide d'hypothèses inductives. N'oublions pas que cette conception de la science est récente. La grammaire spéculative des scolastiques et de ses successeurs à Port-Royal était **dite** « **scientifique** » elle aussi par rapport à ce qu'ils considéraient comme le savoir constitué.

Etant donné le commentaire sur le sens de l'AR *scientifique* qu'il y a dans (13) (cf. *par rapport à ce qu'ils considéraient comme le savoir constitué*), on peut parler ici de connotation autonymique.

3.1. Objets linguistiques et objets non linguistiques

Confrontons maintenant les observations qui précèdent avec des données impliquant des définitions d'objets non linguistiques.

En premier lieu, nous allons considérer les définitions des deux types d'objets. Comparons donc, (9d) et (14).

- (9d) [...] une expression (quelconque) est **anaphorique** si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.
- (14) Un document (quelconque) est **contractuel** si son signataire s'oblige, envers une ou plusieurs personnes, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

L'adjectif *quelconque* sert à souligner le caractère non spécifique du sujet, ce qui distingue les énoncés définitoires de ceux qui illustrent les définitions. Comme on le constate dans les exemples ci-dessous, les définitions contextuelles d'objets non linguistiques permettent les deux transformations que nous venons de présenter : celle qui fait apparaître les similitudes entre un AR attributif et un AR explicitement autonymique ; et celle de la double implication entre les deux interprétations. Soit respectivement (9e) et (14a), et (10) et (14b).

- (9e) [...] une expression (quelconque) est **anaphorique** si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.
= [...] une expression (quelconque) est **dite** « **anaphorique** » si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.
- (14a) Un document (quelconque) est **contractuel** si son signataire s'oblige, envers une ou plusieurs personnes, à faire ou à ne pas faire quelque chose.
= Un document (quelconque) est **dit** « **contractuel** » si son signataire s'oblige, envers une ou plusieurs personnes, à faire ou à ne pas faire quelque chose.
- (10) SI un objet linguistique (quelconque) est anaphorique, ALORS il est appelé « anaphorique » ET SI un objet linguistique (quelconque) est appelé « anaphorique », ALORS il est anaphorique.
- (14b) SI un document (quelconque) est contractuel ALORS il est appelé « contractuel » ET SI un document (quelconque) est appelé « contractuel » ALORS il est contractuel.

En second lieu, nous allons considérer les énoncés qui illustrent les définitions de ces deux types d'objets. Rappelons qu'ils se distinguent des définitions par le caractère spécifique

du sujet, ce que nous marquons dans nos exemples ci-dessous par l'ajout de l'adjectif *spécifique*.

Comme nous l'avons constaté plus haut, l'application ou illustration d'une définition ne permet pas les deux transformations que nous venons de mentionner. Cela est vrai également pour les objets non linguistiques. Quant à la première transformation, les résultats sont les suivants :

- (11b) Dans cet extrait de Stendhal, plusieurs groupes nominaux (spécifiques) sont **anaphoriques**.
? Dans cet extrait de Stendhal, plusieurs groupes nominaux (spécifiques) sont **dits** « **anaphoriques** ».
- (14c) Ce document (spécifique) est **contractuel**.
? Ce document (spécifique) est **dit** « **contractuel** ».

Les exemples montrent que l'explicitation du caractère autonymique de la forme adjectivale soit est peu plausible, soit provoque un changement de sens. Il en résulte que la double implication est également impossible.

Quant au changement de sens provoqué par l'introduction de l'opérateur métalinguistique *dit / appelé*, nous pouvons l'observer aussi dans les énoncés qui ne sont pas des énoncés illustrant une définition proprement dite. Ainsi, les deux énoncés de (15) ne sont pas équivalents : l'AR *électrique* est autonymique seulement dans le second.

- (15a) Je ne sais pas s'il va être **électrique** ou non (oral, à propos d'un monorail en construction, 3.09.2000)
(15b) Je ne sais pas s'il va être **appelé** « **électrique** » ou non.

Cela revient à dire que seul l'AR de (15a) a la fonction de prédication.

4. Conclusion

L'objectif de cet article était de distinguer l'emploi autonymique d'un AR attributif de son emploi prédicatif. Pour ce faire, il a fallu redéfinir l'autonymie. Notre conception de cette notion est plus large que celle acceptée par bon nombre de linguistes. Selon nous, l'usage autonymique d'un signe suspend l'extension de ce signe, ce qui se produit dans trois situations : lorsqu'il est cité (mention), lorsqu'il est employé pour désigner son signifiant et lorsqu'il est employé pour son désigner son signifié.

Nous avons montré que dans les énoncés définitoires copulatifs, le statut des AR attributifs est ambigu, ce que met en évidence la double implication entre les phrases *un X (quelconque) est AR si...* et *un X (quelconque) est appelé « AR » si...* Cette ambiguïté est d'ailleurs le propre de toute définition, comme celle entre définition de chose et définition de mot. Heureusement, elle ne semble pas avoir de conséquences importantes au niveau communicatif. Cette observation nous a conduite à distinguer entre autonymie explicite et autonymie implicite. Seul l'AR qui est dominé par un verbe métalinguistique comme *appelé* est explicitement autonymique.

En revanche, dans les énoncés appliquant une définition, le statut des AR est clair : ils sont employés prédicativement. Ceci est vrai même quand l'attribut porte sur des objets linguistiques. Ce qui prévaut alors, c'est qu'il s'agit d'objets spécifiques et non d'objets génériques, comme c'est le cas pour les énoncés définitoires.

Enfin, nous avons répété l'analyse de ces deux types d'énoncés (énoncés définitoires et énoncés appliquant une définition) pour les noms d'objets non linguistiques. La comparaison révèle d'importantes similitudes quant au statut autonymique ou extensionnel des AR attributifs.

Bibliographie

KAROLAK S. & NOWAKOWSKA M. (1999) : *Jak stosowac rodzajnik francuski*, Warszawa, PWN.

NOWAKOWSKA M. (1995) : « Restrizioni nell'uso dell'aggettivo di relazione in italiano », *Quaderni del Dipartimento di Linguistica - Università di Firenze* 6, Firenze, Unipress, p. 35-53.

NOWAKOWSKA M. (1996) : « Pourquoi l'adjectif de relation en français et en italien est-il exclu de la position d'attribut? », *Studi Italiani di Linguistica Teorica e Applicata (SILTA)*, XXV, n° 3, p.547-560.

NOWAKOWSKA M. (1998a) : « Le fonctionnement de l'adjectif de relation - une illustration de l'opposition entre la prédication et l'attribution », in Forsgren M. *et al.* (éds), *Studia Romanica Upsaliensia* 56, *Acta Universitatis Upsaliensis*, « Prédication, assertion, information », *Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française*, 6-9 juin 1996, p. 395-403.

NOWAKOWSKA M. (1998b) : « Przymiotnik relacyjny czy jakościowy? », *Biuletyn Polskiego Towarzystwa Językoznawczego (Bulletin de la Société Polonaise de Linguistique)*, fasc. LIV, p. 81-94.

NOWAKOWSKA M. (2000) : « Un faux déblocage de certains adjectifs de relation », in A. Englebert *et al.* (éds), *Actes du XXIIe Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes, Bruxelles, 23-29 juillet 1998, Tome VI : De la grammaire des formes à la grammaire du sens*, Niemeyer, p. 379-390.

NOWAKOWSKA M. (à paraître) : « L'emploi des adjectifs de relation – signe d'une anomalie? », *Actes du colloque « Le changement linguistique. Evolution, variation, hétérogénéité »*, Neuchâtel, 2 - 4 octobre 2000 in *TRANDEL &* sur Internet, *Marges linguistiques*.

REY-DEBOVE J. (1997) : *Le Métalangage. Etudes linguistiques du discours sur le langage*, Paris, Armand Colin (2ème édition).

RIEGEL M. (1987) : « Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire : les énoncés définitoires copulatifs », *Langue française*, 73, p. 29-53.

ZUBER R. (1992) : « *To be, to be called and generics* », in Banys W. et al. (éds), *Etudes de linguistique romane et slave*, Kraków, Universitas, p. 703-716.